

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 DECEMBRE 2009 A 20 H 00**

L'an deux mil neuf le trois décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, THAUVIN Christine, CLOUTIER Jacky, LUTTON Hervé, PISSEAU Jean-Louis, LEBRUN Francis, NICOT Marie-Rose, PIETRE Martine, EVEZARD Hélène, TELLIER Didier, MARTIN Annie, THOREL Franck

Absents excusés : KAZMIERCZAK Claudine (pouvoir à THAUVIN Christine), BERRUE Didier (pouvoir à THOREL Franck)

Madame NICOT Marie-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

I. ASSUJETTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT A LA TVA :

Afin de récupérer le remboursement de la TVA en totalité sur les travaux de construction de la station d'épuration, le Conseil Municipal décide de soumettre à la TVA le Service Assainissement.

Les recettes devant être également taxées, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'ajouter le taux de TVA de 5,5 % aux redevances annuelles d'assainissement à compter du 01.01.2010.

II. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE DE BONNEE - SAINT PERE LE LONG DE LA RD 948 :

Le Conseil Municipal approuve à la majorité, la conclusion d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes « Val d'Or et Forêt » dans le cadre du marché de travaux pour la réalisation de l'aménagement de la zone commerciale de Bonnée – St Père le long de la RD 948.

III. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret et autorise le Maire à signer la convention.

IV. CONVENTION ATESAT :

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire et décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer.

V. DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ETUDE DE SECURITE SUR LA RD 948 :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la dotation de 535 € allouée par la commission permanente du Conseil Général du Loiret sur les recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'étude de sécurité réalisée sur la RD 948.

VI. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SULLY JEUNESSE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Sully Jeunesse organise un concours « les illuminés de Noël » et sollicite une subvention de 100 € pour récompenser les trois premiers lauréats. Le Conseil Municipal se montre favorable à cette initiative et accepte l'attribution de la subvention.

VII. AJUSTEMENTS BUDGETAIRES :

1 - Décision modificative sur budget Commune :

Mme THAUVIN propose au Conseil Municipal de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt contracté pour l'élargissement de la Rue de Savoie au taux de 5,77 % prenant fin en juillet 2012.

M. BRETON sollicite le vote d'un don pour le Téléthon. Le Conseil Municipal refuse à la majorité, 2 voix pour – 7 voix contre et 4 abstentions, en précisant que la Commune participe à l'organisation du St Père'athlon.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les modifications de crédits apportées au budget communal de l'exercice 2009.

2 - Décision modificative sur budget Assainissement :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les modifications de crédits apportées au budget assainissement de l'exercice 2009.

VIII. RETRAIT DES BIENS REFORMES DE L'INVENTAIRE :

Mme THAUVIN liste les biens réformés à retirer de l'inventaire communal. Elle informe le Conseil Municipal qu'un tri de l'inventaire communal sera réalisé courant 2010 afin de pratiquer par la suite les amortissements.

IX. REMERCIEMENTS :

Le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements émanant de l'école publique de ST PERE SUR LOIRE pour la dotation d'ordinateurs au titre du programme « Ecole Numérique Rurale ».

X. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- *La Société HAMOVAL sollicite à nouveau la Commune pour garantir les emprunts nécessaires au financement du projet de construction de 10 logements au lieudit « Les Seigneurs ». Le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer à nouveau.*
- *Mme PIETRE informe le Conseil Municipal du refus du Pays Sologne Val Sud de subventionner le dossier d'insertion paysagère établi à sa demande. M. FOULON s'interroge sur l'intérêt d'adhérer à ce Syndicat.*
- *La prochaine caravane de Loire aura lieu en septembre 2010.*
- *La Cérémonie des Vœux est prévue le jeudi 14 janvier 2010.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 05.

Le Maire,

P. FOULON